

PRIX DU DESIGN DE
L'INSTITUT DU MONDE ARABE

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

PRIX DU DESIGN DE L'INSTITUT DU MONDE ARABE RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

PRÉAMBULE

L'Institut du monde arabe, fondation de droit privé est un lieu de culture, fruit d'un partenariat entre la France et les vingt-deux pays de la Ligue arabe. **L'Institut** a été conçu pour faire connaître et rayonner la culture arabe. Il est aujourd'hui devenu un véritable « pont culturel » entre la France et le monde arabe.

L'Institut souhaite récompenser les designers du monde arabe par l'attribution d'un « Prix du design de l'Institut du monde arabe » divisé en quatre catégories :

- Prix du talent émergent
- Prix de l'artisanat contemporain
- Prix Impact, Arab Bank Switzerland
- Grand Prix

Ces prix ont pour but de favoriser le développement de la carrière d'un designer, de distinguer une entreprise du secteur design, de célébrer une figure design confirmée et couronner une création issue de l'artisanat.

Ces prix seront remis dans les conditions et selon les modalités définies par les présentes.

Article 1. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Sont éligibles au « Prix du design de l'Institut du monde arabe » toutes les formes d'expression liées au design comme le design de produit et d'objet, le design de mobilier, le design textile, le design d'espace, la recherche en design, le design numérique... créées par un artiste ou un designer, personne physique ou morale, originaire de l'un des pays de la Ligue arabe : Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Égypte, Émirats Arabes Unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Oman, Palestine, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie et Yémen.

Les autres nationalités sont autorisées si la production présentée est produite et développée dans la zone géographique de l'un des pays de la *Ligue arabe*.

De même pour les personnes morales : elles doivent être enregistrées dans l'un des pays de la *Ligue arabe* ou la production présentée doit être produite et développée dans la zone géographique de l'un des pays de la *Ligue arabe*.

Les productions de design susceptibles d'être proposées pour un Prix de l'année N devront avoir été réalisées entre le 1er septembre de l'année N-2 précédant la remise du prix et le 30 avril de l'année au cours de laquelle est remis le prix (N).

PRIX DU DESIGN DE L'INSTITUT DU MONDE ARABE RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

L'**Institut** se réserve la possibilité de refuser toute candidature faisant l'objet d'une procédure civile ou pénale ou susceptible de porter atteinte aux droits de personnes physiques ou morales, ou susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur.

L'**Institut** se laisse la possibilité, en fonction des projets réceptionnés, d'établir une ou des catégorie.s supplémentaire.s et/ou une ou des mention.s spéciale.s.

1.1 PRIX TALENT ÉMERGENT

Le **Prix du talent émergent** récompense une production de design réalisée par un.e designer ou un architecte, en début de carrière, un.e étudiant.e en école de design ou d'architecture, en collaboration possible avec des partenaires, artisans ou entreprises. Une candidature en équipe est possible. Une attention particulière est portée sur la réflexion, les solutions apportées aux problématiques propres aux pays arabes, les procédés de fabrication et le potentiel de développement.

1.2 PRIX DE L'ARTISANAT CONTEMPORAIN

Le **Prix de l'artisanat contemporain** récompense la création d'un.e artisan.e ou d'une entreprise qui, y compris par l'utilisation des innovations technologiques, saura dessiner un nouvel avenir, révéler de potentiels développements et porter des perspectives innovantes aux savoir-faire vernaculaires des Pays arabes. Le **Prix de l'artisanat contemporain** s'inscrit dans la convergence des savoir permettant de repousser les limites de la création, tout en réaffirmant l'importance de la main, de la matière et de l'histoire culturelle. Tourné vers l'avenir, cet artisanat revisite les traditions pour répondre aux enjeux contemporains, tels que la durabilité, la personnalisation et la valorisation des patrimoines locaux.

1.3 PRIX IMPACT, ARAB BANK SWITZERLAND

Le **Prix Impact, Arab Bank Switzerland** récompense un studio de design, un cabinet d'architecture, une entreprise ou une société du secteur design dûment enregistrée dans son pays, en collaboration possible avec des partenaires, artisans ou entreprises. L'entreprise doit démontrer l'impact social, environnemental et économique que son action, sa capacité à produire et à développer a permis, par la création de valeurs concrètes. Impact social : éducation et transmission, sauvegarde des territoires, protection des populations. Impact environnemental : solution écologique, production locale, valorisation de matériaux à faible émission carbone. Impact économique : développement de procédés opérants, des technologies, modernisation des traditions, développement de l'emploi.

1.4 GRAND PRIX

Le **Grand Prix** récompense une production de design réalisée par un.e designer ou un architecte confirmé.e, en collaboration possible avec des partenaires, artisans

PRIX DU DESIGN DE L'INSTITUT DU MONDE ARABE RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

ou entreprises. Une candidature en équipe est possible. Le Prix récompense une réalisation concrète, objet ou réalisation d'architecture intérieure, révélant le talent du ou de la créateur. trice développé tout au long d'une carrière reconnue par ses pairs et établie.

Article 2. CANDIDATURE

L'Institut organise un appel à candidatures destiné à attribuer le Prix précédemment mentionné.

La candidature est gratuite.

La production de design proposée pour le Prix devra démontrer son authenticité. Les **Candidat.es** portent l'entière responsabilité de la documentation écrite et, le cas échéant, de l'enregistrement de leurs projets.

Les **Candidat.es** doivent constituer un dossier de présentation réalisé en langue française ou anglaise. La forme est libre mais, ce dernier doit être composé obligatoirement :

- De la catégorie du « Prix du design de l'Institut du monde arabe » pour laquelle le dossier est présenté
- D'une date de création et d'un nom
- D'une présentation du ou des auteur.e(s) (CV)
- D'une note d'intention (contexte, acteurs, enjeux clés)
- D'une note conceptuelle (parti-pris, objectifs, solution)
- D'une description détaillée du projet réalisé
- D'une série de visuels, dessins ou rendus et photographies (avec leurs crédits)
- D'une synthèse du projet de 5 000 signes maximum
- D'une présentation des partenaires, si nécessaire
- De la charte du lauréat (voir document ci-joint) et de ce règlement signé, valant acceptation

En plus pour les sociétés :

- Un certificat d'enregistrement (document juridique)
- Une présentation du contexte de l'entité

Le dossier doit être envoyé jusqu'au 30 avril de l'année N au format numérique (PDF) à l'adresse : arabworldddesignaward@imarabe.org

Dans le cadre où le dossier serait trop volumineux un format zip est conseillé.

L'Institut du monde arabe transmettra les dossiers au comité de sélection qui les étudiera. Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

PRIX DU DESIGN DE L'INSTITUT DU MONDE ARABE RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Article 3. SÉLECTION

Le « Prix du design de l'Institut du monde arabe » vise à récompenser un **Candidat.e** par catégorie, soit 4 candidats en tout.

La sélection des **Candidat.es** finalistes se fait en deux étapes :

3.1 PRÉSÉLECTION

Une présélection est faite par un comité de sélection désigné par l'**Institut**. Il est composé de personnalités expertes en design et de représentants de l'**Institut**. Le comité de sélection a pour mission de proposer au jury cinq à dix **Candidat.es** par catégorie (ci-après les finalistes), il opère cette présélection à partir de noms/projets repérés par ses soins, et/ou reçus dans les conditions décrites ci-dessus.

Le comité de sélection ne pourra proposer plus d'une production par **Candidat.e** dans sa sélection finale. Les **Candidat.es** dont les productions design ne sont pas retenues dans la sélection finale seront avisés par par courriel.

Chaque année le jury délibérera afin de sélectionner une production parmi celles des finalistes. Les finalistes seront avisés de leur pré-sélection ainsi que de la décision finale du jury par mail.

3.2 SÉLECTION

Le jury désigné par l'**Institut**, est composé de personnalités qualifiées du secteur du design professionnel, d'institutionnels de la culture, de médias spécialisés design ou *lifestyle*.

Le mode de composition et les décisions du Jury ne peuvent faire l'objet d'aucun appel ou réclamation, tout **Candidat.e** au « **Prix du design de l'Institut du monde arabe** » l'accepte.

Les décisions du Jury et désignations des **Lauréat.es** sont rendus à la majorité relative à l'issue de délibérations. En cas de partage des voix, et sous réserve de sa présence, la voix du Président du jury compte double. Les décisions peuvent être motivées et leur appréciation des candidatures en fonction des critères est souveraine.

Le Jury attribuera ses Prix en fonction du respect des critères décrits dans l'appel à candidature. Ces critères de sélection reposent notamment sur la qualité de la proposition : ouverture et originalité de l'approche, atouts de différenciation, pertinence du projet, dimension esthétique et expression plastique, aptitude à traduire une expression originale à travers le respect des environnements, la valorisation des traditions locales, exploration des savoir-faire, qualité des outils de production et perspective économique, services

PRIX DU DESIGN DE L'INSTITUT DU MONDE ARABE RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

apportés, qualité de présentation.

Le Jury peut décider de ne pas attribuer un Prix s'il estime que les productions qui lui sont proposées n'en justifient pas l'attribution.

Article 4. PRIX ET RÉCOMPENSES

Le Jury se réserve le droit d'attribuer une ou plusieurs mentions spéciales selon la qualité de projets proposés.

Les **Lauréat.es** se verront attribuer le « Prix Design de l'Institut du monde arabe » 2025. La remise du Prix se fera en septembre pendant la *Paris Design Week* en présence des **Lauréat.es**. La présence des **Lauréat.es** est souhaitée lors de cette remise de Prix.

Article 5. CESSIONS DE DROITS

En concourant au « Prix du design de l'Institut du monde arabe », les **Candidat.es** concèdent à l'**Institut du monde arabe** un droit non exclusif de représentation de leur projet à titre gratuit pour les membres du jury et le personnel en charge de l'organisation du Prix.

Les **Candidat.es** finalistes devront donner leur accord pour que leurs projets soient éventuellement exposés à l'**Institut**. Cette exposition et l'itinérance éventuelle de celle-ci feront l'objet d'un contrat spécifique.

Article 6. RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

Chaque **Candidat.e** s'engage à :

- ne pas communiquer les résultats avant la date de communication officielle des résultats lors de la soirée de remise des Prix.
- ne pas utiliser le logo de l'**Institut** et/ou des partenaires sponsors éventuels sans autorisation préalable des intéressés. Tout **Lauréat.e** s'engage à se conformer à la « Charte du Lauréat ».

Le ou la **Candidat.e** déclare et garantit qu'il possède tous les droits sur le design et sa création lui permettant de concéder les droits précités. Il garantit à l'**Institut** qu'aucune autorisation complémentaire de la part d'un autre titulaire ou gestionnaire de droits sur les **designs** n'est nécessaire à l'exploitation envisagée.

Le ou la **Candidat.e** s'engage à fournir des informations, légendes, descriptions, ou tout autre élément permettant de décrire son design et sa création, qui en est le reflet fidèle et honnête. Dans le cas où ces informations de quelque nature qu'elles soient, seraient erronées et/ou diffamatoires, la responsabilité du ou de la **Candidat.e** serait directement engagée

PRIX DU DESIGN DE L'INSTITUT DU MONDE ARABE RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Tout **Lauréat.e** s'engage à faire figurer la mention « Lauréat du Prix du Design du monde arabe » selon les modalités décrites dans la « Charte du Lauréat ».

Le ou la **Lauréat.e** s'engage à participer à la communication autour de l'attribution du Prix (réalisation de vidéos, participation à des interviews avec des journalistes...).

Il est entendu que les **Candidat.es** s'engagent à faire respecter les obligations prévues au présent article par toute personne qui pourrait participer ou être associée au **Projet** ou à sa mise en œuvre.

Article 7. DROIT D'ANNULATION

L'**Institut** se réserve expressément la faculté de décider de la fréquence d'attribution du Prix, sans aucune obligation de l'attribuer annuellement, et se réserve également la faculté d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution du Prix au titre du présent règlement sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à ce titre.

Article 8. RÉVISION DU RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

L'**Institut** se réserve le droit de modifier et/ou d'actualiser le Règlement de participation du « Prix du design du monde arabe » ainsi que de son organisation.

Article 9. DÉPOT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Ce règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet de l'**Institut** www.imarabe.org

Article 10. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Il est précisé que l'**Institut** est susceptible de collecter des données à caractère personnel concernant le ou la **Candidat.e** et de mettre en œuvre un traitement informatique de ces données destiné à respecter les obligations fiscales, sociales et administratives qui lui incombent.

Ces données seront également transmises au personnel en charge de l'organisation du Prix ainsi qu'au membre du jury qui peuvent être situés en dehors de l'Union Européenne.

Dans les conditions définies par la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et par le Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018, le ou la **Candidat.e** bénéficie d'un droit d'accès

PRIX DU DESIGN DE L'INSTITUT DU MONDE ARABE RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

aux données le concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité et d'effacement. Le ou la **Candidat.e** peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données.

Le ou la **Candidat.e** peut exercer l'ensemble des droits mentionnés ci-dessus en s'adressant à l'**Institut** à l'adresse électronique suivante : vosdonnees-dpo@imarabe.org

Par conséquent, les **Parties** reconnaissent que l'ensemble de ces **Données** sont soumises au respect de la réglementation applicable. Les **Parties** s'engagent à mettre en place toutes les procédures nécessaires pour assurer la confidentialité et la plus grande sécurité de ces **Données**.

Article 11. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Le présent règlement est soumis en toutes ses dispositions à la loi française, et ce quel que soit le lieu d'exécution des présentes.

Les **Parties** s'engagent à chercher de bonne foi une solution amiable à tout désaccord à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution de présent **Règlement**, sans toutefois que le respect de cette obligation constitue une cause d'irrecevabilité d'une quelconque action judiciaire.

Dans le cas où les **Parties** ne parviendraient pas à un accord amiable en cas de survenance d'un différend concernant la validité, l'interprétation, l'exécution ou la réalisation du présent **Règlement** ou de ses **Annexes**, les **Parties** conviennent de soumettre aux Tribunaux compétents de Paris tout différend ou litige qui pourrait naître entre elles à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent **Règlement**.

Article 11. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Le ou la **candidat.e** indique la catégorie du **Prix du design de l'Institut du monde arabe** pour laquelle le dossier est présenté :

Catégorie :

Titre du projet :

Type de projet (design d'intérieur, architecture, design mobilier, design textile, etc.) :

Pays de rattachement du projet :

Identité du ou de la candidat.e

Nom :

Prénom :

Nationalité :

Structure / Société (le cas échéant) :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Je soussigné·e, certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du présent règlement.

Je reconnais l'accepter **sans réserve** et m'engage à en respecter l'ensemble des dispositions.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

PRIX DU DESIGN DE L'INSTITUT DU MONDE ARABE RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

CHARTRE DES LAURÉATS DU PRIX DU DESIGN DU MONDE ARABE A L'IMA

LE CANDIDAT PREND CONNAISSANCE DES VALEURS ET DES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'INSTITUT. IL S'ENGAGE À RESPECTER LES OBLIGATIONS RÉCIPROQUES LIÉES À L'ATTRIBUTION DU PRIX DU DESIGN DE L'INSTITUT DU MONDE ARABE DANS L'HYPOTHÈSE OÙ IL DEVIENDRAIT LAURÉAT SUR L'INSTITUT DU MONDE ARABE (IMA)

1. Fondation de droit privé reconnue d'utilité publique par décret du 14 octobre 1980 (Statuts modifiés par l'arrêté du 23 mars 2010), **l'Institut du monde arabe** est le fruit d'un partenariat entre la France et vingt-deux pays arabes : Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Djibouti, Égypte, Émirats Arabes Unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Oman, Palestine, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie, les Comores et Yémen.

2. **L'Institut du monde arabe** a été conçu pour faire connaître et rayonner la culture arabe. Il est aujourd'hui un véritable « pont culturel et social » entre la France et le monde arabe.

3. Dialogue, diversité, esthétique, transmission et convivialité sont les valeurs qui sont ancrées au cœur du projet de **l'Institut du monde arabe**.

SUR LE PRIX DU DESIGN DE L'INSTITUT DU MONDE ARABE

1. Ce Prix, attribué par **l'Institut du monde arabe**, récompense des productions de design arabe conçus par des talents émergents, confirmés ainsi que par l'entrepreneuriat.

2. Décerné par un jury prestigieux, ce Prix est bien plus qu'une aide financière : il est la reconnaissance de la qualité du travail du lauréat, et peut-être un tremplin pour la suite de sa carrière.

3. Les **lauréats** forment une communauté dynamique et solidaire qui implique, pour le lauréat comme pour **l'Institut**, des droits et des devoirs ; certains de ces droits et devoirs étant d'ores et déjà inscrits dans le règlement du « **Prix du design de l'Institut du monde arabe** » que le lauréat s'engage à respecter.

SUR LES ENGAGEMENTS DES LAURÉATS ET DE L'INSTITUT

1. **Les lauréats** s'engagent à participer à la cérémonie de remise des Prix, dans la mesure du possible.

2. **Les lauréats** s'engagent à faire figurer lors de toute réédition éventuelle de leur production Design et à mentionner à l'occasion de toute publicité relative à la production primée la mention « Lauréat Prix du design de **l'Institut du monde arabe** ». En cas d'obstacle à cette disposition, il en avertira **l'Institut** au préalable. Les **Parties** se concerteront pour trouver toute solution acceptable permettant de lever ledit obstacle.

PRIX DU DESIGN DE L'INSTITUT DU MONDE ARABE RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

3. Afin de permettre à **l'Institut** d'accompagner le lauréat tout au long de son parcours, mais aussi de renforcer le partage d'expériences et l'esprit de communauté autour de **l'Institut**, le lauréat s'engage à communiquer à **l'Institut** de sa propre initiative, au minimum une fois par an, les renseignements professionnels le concernant. Il s'engage également à répondre à tout questionnaire que lui adresserait **l'Institut**. De son côté, **l'Institut** s'efforcera de rendre compte sur son site Internet et le cas échéant sur les réseaux sociaux du parcours des lauréats.

4. **L'Institut** pourra proposer aux lauréats de s'associer à des actions qu'il soutient, les lauréats s'engageant à étudier ces propositions. Ces actions sont l'occasion pour les lauréats d'exprimer, au service des autres, leur talent et leur créativité.

5. L'accompagnement des lauréats exige, en toutes circonstances, le respect du nom de **l'Institut** et des valeurs qui l'animent.

6. Les lauréats autorisent **l'Institut** à diffuser des images, photographies, informations et/ou éléments biographiques transmis par les lauréats sur son site internet et les réseaux sociaux.

Je soussigné.e,

Nom :

Prénom :

M'engage à respecter la présente Charte si je deviens lauréat.e.

Fait à

Le :

Signature

LA CHARTE DES LAURÉATS
À RETOURNER DÛMENT DATÉE, PARAPHÉE ET SIGNÉE